



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE



COMMISSION NATIONALE DES FINANCES LOCALES

–AUDIT DU FADeC GESTION 2017 –
RESTITUTION DES RESULTATS
...Etape de l'ALIBORI...

Kandi, le 01 avril 2019

Base réglementaire des audits (Rappel)

« Les communes et les structures intercommunales sont soumises aux contrôles de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale des Affaires Administratives ». (Cf. article 11 du décret N°2008-276 du 19 mai 2008 portant création du FADeC.)

Objectifs de la restitution

- Rendre compte de l'utilisation des ressources du FADeC;
- Partager des avancées notées de même que les insuccès;
- Permettre aux acteurs du département de se mirer par rapport à l'ensemble du pays pour mieux performer;
- Rendre officiellement à chaque commune (dans la mesure du possible), son rapport d'audit;
- Prendre ensemble des engagements pour une meilleure gestion du dispositif

11.04.2019

2

Grandes Phases de l'audit

- Travaux préparatoires (Mars à Juillet 2018)
- Phase terrain (du 6 Août au 8 Octobre 2018)
- Rédaction des rapports (Septembre 2018 à Janvier 2019)

Quelques rappels importants

- La présente restitution présente une synthèse nationale de l'audit;
- Les investigations approfondies se sont déroulées sur la base d'un échantillon de marchés et de mandats ;
- L'année 2017 est une année spéciale où les transferts du FADeC non Affecté ont été mis en place au fur et à mesure de la présentation de preuves d'approbation des PDC ;
- Les auditeurs ont opiné sur la base des preuves (supports écrits);
- L'audit a eu lieu il y a plus de 6 mois et certains constats peuvent avoir changé ;
- 41 Communes ont produit des contre-observations (**seulement une quinzaine l'a fait dans les délais**). Mais ils sont en règle générale pris en compte. Il s'agit des Communes de: Abomey-Calavi, Adjohoun, Agbangnizoun, Akpro-Missérété, Allada, **Banikoara**, Bassila, Bopa, Comè, Copargo, Dangbo, Djidja, Djougou, Dogbo, **Gogounou**, Houéyogbé, Ifangni, Kalalé, **Kandi**, Kérou, Klouékanmè, Kouandé, Kpomassè, Lalo, **Malanville**, N'dali, Natitingou, Ouaké, Ouessè, Pobè, Porto-Novo, Sakété, Savalou, Sèmè-Podji, Tanguiéta, Tchaourou, Toucountouna, Toviklin, Zagnanado, Za-Kpota, Zè.

11.04.2019

3

3

QUE RETENIR ?

11.04.2019

4

4

ETAT DES TRANSFERTS FADeC, GESTION ET NIVEAU DE CONSOMMATION DES CREDITS

11.04.2019

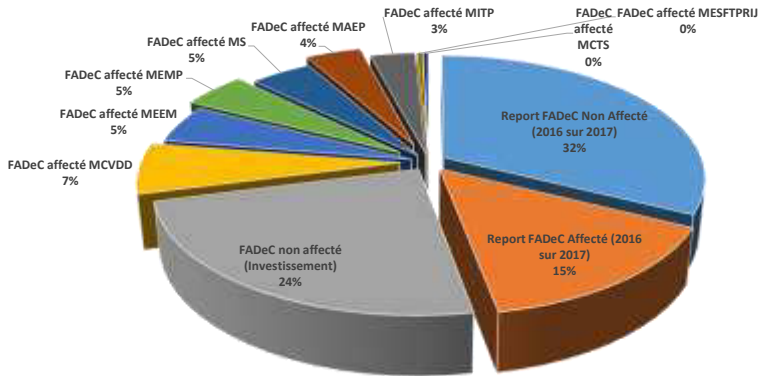
5

5

Etat synthèse des crédits mobilisés en 2017

✓ L'audit a porté sur un montant total de 65,2 milliards, contre 52,4 milliards en 2016 (sans PSDCC Communauté)

	Report de crédits 2016 sur 2017	Nouvelles dotations 2017	Total crédits mobilisé en 2017
Report FADeC Non Affecté	21 143 773 263	15 546 391 465	36 690 164 728
Report FADeC Affecté	9 575 333 499	18 975 648 394	28 550 981 893
TOTAL	30 719 106 762	34 522 039 859	65 241 146 621



11.04.2019

6

6

Evolution des transferts des 5 dernières années



- les reports se sont continuellement accrus durant les 5 dernières gestions, passant de 10,5 milliards en 2013 (report 2012 sur 2013) à plus de 30 milliards en 2016 et en 2017;
- les nouvelles dotations ont connu une évolution en dent de scie avec la plus forte baisse notée en 2016;

11.04.2019

7

7

Niveau d'exécution des réalisations en cours en 2017

- Au titre de la gestion 2017, 2.936 marchés actifs (1501 signés en 2017 et 1435 antérieurs à 2017) ont été répertoriés.
- Pour le département, le niveau d'exécution de ces marchés se présente comme suit:

Niveau d'avancement des marchés/contrats	Signés avant 2017 et toujours en cours		Signés et démarrés en 2017		Total réalisations en cours	
	Nombre	% Effectif	Nombre	% Effectif	Nombre	% Effectif
Cessation de travaux	4	3,60%	0	0,00%	4	1,53%
Réception définitive	24	21,62%	19	12,58%	43	16,41%
Réception provisoire	56	50,45%	66	43,71%	122	46,56%
Travaux abandonnés	5	4,50%	0	0,00%	5	1,91%
Travaux en cours	22	19,82%	66	43,71%	88	33,59%
TOTAL	111	100,00%	151	100,00%	262	100,00%

11.04.2019

8

8

Etat des transferts 2017 et de leur exécution: Que retenir?

Niveau de consommation des ressources

Département	Total crédits d'investissement disponible	Montant Engagé	%	Montant mandaté	%	Montant payé	%	Report (crédit non engagé)	Report (engagement non mandaté)
Banikoara	1 813 249 592	1 387 350 281	76,51%	1 172 563 593	64,67%	1 172 563 593	64,67%	425 899 311	214 786 688
Gogounou	950 149 247	763 032 796	80,31%	385 100 157	40,53%	398 232 776	41,91%	187 116 451	377 932 639
Kandi	1 142 142 274	827 158 081	72,42%	470 511 047	41,20%	470 511 047	41,20%	314 984 193	356 647 034
Karimama	870 562 368	321 235 802	36,90%	203 044 861	23,32%	203 044 861	23,32%	549 326 566	118 190 941
Malanville	1 186 154 461	965 628 740	81,41%	599 442 106	50,54%	599 442 106	50,54%	220 525 721	366 186 634
Ségbana	892 386 453	433 843 299	48,62%	346 046 788	38,78%	344 633 924	38,62%	458 543 154	87 796 511
ALIBORI	6 854 644 395	4 698 248 999	68,54%	3 176 708 552	46,34%	3 188 428 307	46,51%	2 156 395 396	1 521 540 447
BENIN	65 241 146 621	40 757 324 412	62,47%	22 491 119 881	34,47%	22 394 324 266	34,33%	24 546 978 210	18 266 204 531

11.04.2019

9

9

Etat des transferts 2017 et de leur exécution: Que retenir?

Niveau de consommation des ressources

Les départements des Collines, du Couffo, de la Donga, du Littoral, du Mono et du Plateau affichent un taux d'engagement des crédits inférieur à 65%. Seul l'Alibori a clôturé la gestion 2017 avec un taux de mandatement supérieur à 45%.

Les niveaux de consommation varient d'un FADeC à un autre :

- Les taux d'engagement élevés sont notés pour les FADeC MEMP Inv. (83%) et le FADeC non affecté Inv. (80%). Ils restent faibles pour les FADeC Agriculture (19%), FADeC Eau (10%), FADeC Sport (12%) et FADeC Tourisme (8%).
- Les taux de mandatement et de paiement affichent la même dynamique : 50% pour le FADeC MEMP investissement, 44% pour le FADeC non affecté investissement, et entre 3 et 11% pour les autres FADeC affectés cités.
- Treize Communes (Abomey, Allada, Bembéréké, Boukombé, Comè, Dassa-Zoumè, Grand-Popo, **Malanville**, Ouaké, Porto-Novo, Toffo, Toviklin, Zè et Zogbodomey) ont engagé plus qu'elles n'ont de ressources disponibles sur FADeC non affecté. Sur FADeC Affecté, on compte Abomey, Boukombé et Toviklin;
- 27 (contre 6 en 2016) affichent un taux d'engagement inférieur à 50 %

Le faible taux de consommation trouve une explication partielle dans la non disponibilité en 2017 de PDC valides dans la quasi-totalité des Communes (64) et le retard des transferts. Ceux arrivés au cours du dernier trimestre 2017 représentent 70% du montant des crédits non engagés au 31 Décembre 2017

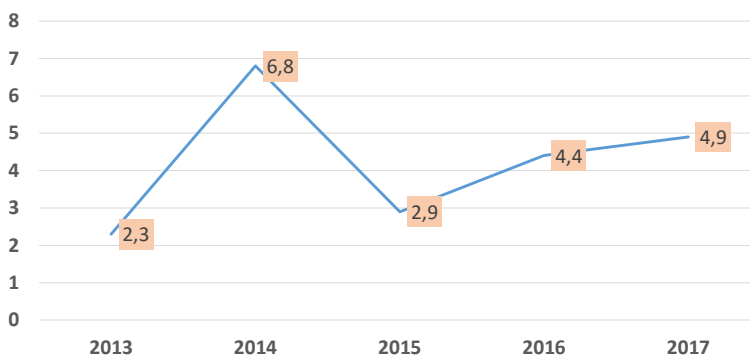
11.04.2019

10

10

Part consacrée à l'Administration Locale

Montant investi dans l'Administration Locale



- Les ressources allouées au secteur de l'administration locale sont toujours en augmentation. La bonne chute notée en 2015 n'était qu'une fausse alerte (sans doute, 2015 coïncidait avec la fin de la 2^{ème} mandature).

11.04.2019

11

11

Etat des transferts 2017 et de leur exécution: Que retenir?

La traçabilité des ressources et dépenses FADeC dans les comptes des communes

- Seulement 20% d'entre elles présentent les transferts reçus avec le détail nécessaire dans leurs Comptes Administratifs (CA);
- La note de présentation du compte administratif fait la situation des soldes sur les transferts FADeC avec le détail par source de financement pour seulement 36,5% des communes;
- Les annexes dudit compte prescrites par la note de cadrage budgétaire existent dans 60% des communes, mais seulement 37% d'entre elles en élaborent la totalité;
- Les soldes par source de financement ne figurent que dans 36% des CA et ces soldes sont rarement concordants avec les soldes arrêtés par l'audit précédent ou établis par la CONAFIL après exploitation des données fournies par les communes.

On peut conclure que la traçabilité des transferts FADeC 2017 et des reports au titre d'exercices antérieurs dans les comptes administratifs des communes est insuffisante. Toutefois, le résultat atteint constitue déjà un effort appréciable de la part des communes, vu le fait que la note de cadrage budgétaire n'était pas en vigueur au moment de l'établissement des budgets 2017. Les budgets de la gestion 2018 seront les premiers pour lesquels cette note s'applique et on peut espérer une assez bonne évolution de la situation.

11.04.2019

12

12

ETAT DES TRANSFERTS FADeC, GESTION ET NIVEAU DE CONSOMMATION DES CREDITS:

PROBLEMES A RESOUDRE

- Quelle gestion faire des reliquats sur les transferts suspendus/arrêtés comme PMIL, DIC, FTI-FCB etc. ?
- Quelle suite donner aux marchés conclus il y a 4 ans et plus et toujours non soldés ? On dénombre plus de 430 marchés conclus entre 2008 et 2015 avec un reste à mandater de plus de 220 millions;
- Réduire la masse toujours croissante des reports de crédits
- Mécanisme pour accroître le taux de mandatement/paiement
- Travailler à assurer une meilleure traçabilité des transferts et dépenses sur FADeC dans les différents comptes de la Commune

11.04.2019

13

13

GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE DES RESSOURCES FADeC TRANSFEREES

11.04.2019

14

14

Exécution des commandes publiques : au niveau de l'ordonnateur

- La tenue des registres qui n'est acceptable que dans 68 à 74% des Communes; *Les Communes qui ne tiennent pas à jour le registre auxiliaire FADeC sont celles de Abomey-Calavi, Allada, Athiémé, Bembéréké, Bopa, Comè, Covè, Dassa, Djidja, Houéyogbé, Kouandé, Kpomassè, Lokossa, **Malanville**, N'Dali, Ouessè, Ouaké, Péhunco, Porto-Novo, **Ségbana**, Sinendé, Tori-Bossito, Za-Kpota et Zè;*
- 51% des communes ont nommé un comptable matières qualifié (contre 39% en 2016) et les documents de la comptabilité matières existent dans 42% des communes (souvent sous d'autres noms); Les communes de **Banikoara, Karimama et Malanville** doivent se conformer à cette exigence;
- Le registre d'inventaire ou sommier du patrimoine immobilier reste l'exception;
- Le classement des documents comptables (au niveau du C/SAF) et techniques (au niveau du C/ST) est acceptable dans respectivement 85 et 67% des Communes ; 71 % d'entre elles disposent d'un archivage acceptable, contre 59% en 2016.

11.04.2019

15

15

Exécution des commandes publiques: au niveau du comptable

- La gestion comptable (par les RP) des ressources FADeC est globalement acceptable. Cependant, quelques insuffisances persistent dont la plus importante est la non tenue à jour du registre auxiliaire FADeC par le RP (environ 20% des RP); Les RP qui ne tiennent pas à jour ce registre sont ceux de Bonou, Bopa, Boukombé, Covè, Djidja, Dogbo, **Gogounou**, Houéyogbé, Kalalé, **Kandi**, **Karimama**, Kouandé, Lalo, Sinendé, Toffo, Toviklin, Zè;
- Dans 10% des RP, on note encore la transmission des BTR sans correspondance officielle, des contrôles de routine non systématiques, des rejets des mandats sans notification écrite des motifs;
- Les paiements comptables se font en moyenne en 5 jours ouvrables, donc largement en dessous des 11 jours prévus par le Manuel de Procédures;
- Seulement 51% des RP bouclent la phase administrative des paiements dans les 5 jours ouvrables prévus par le Manuel de Procédures; ce qui constitue pourtant une amélioration (31% en 2016). Ce délai n'est pas respecté pour la Commune de **Banikoara**.

11.04.2019

16

16

Exécution des commandes publiques: PROBLEMES A RESOUDRE

- Nomination du comptable matière qualifié;
- Mise en place et tenue à jour du registre d'inventaire ou sommier du patrimoine immobilier;
- Tenue à jour du registre auxiliaire FADeC par le RP;
- Bouclage de la phase administrative des paiements dans le délai requis.

11.04.2019

17

17

PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET EXECUTION DES REALISATIONS FINANCEES SUR RESSOURCES FADeC

11.04.2019

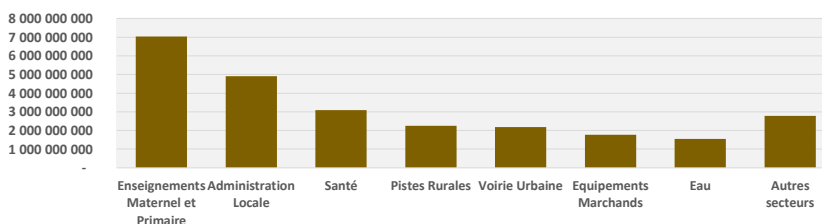
18

18

PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET EXECUTION DES REALISATIONS FINANCEES SUR RESSOURCES FADeC

- En 2017, seulement 13 Communes disposaient d'un PDC en vigueur en début d'année (*Adjarra, Aguégoués, Bonou, Cotonou, Dangbo, Grand-Popo, Kétou, Parakou, Pobè, Porto-Novo, Sô-Ava, Za-Kpota, Zè*);
- Dans 23% des communes (*Karimama, Péhunco, Toucountouna, Sô-Ava, Kalalé, N'dali, Dassa, Glazoué, Lalo, Dogbo, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Podji, Zogbodomey et Bohicon*), les réalisations entamées en 2017 ne sont pas toutes prévues dans le PAI ; toutefois, toutes les communes les prévoient en exhaustivité dans leurs budgets d'investissements;
- 1.501 marchés ont été signés en 2017 et ont permis de construire plus de 1.000 infrastructures, dont 220 modules de classes, 84 centres de santé ou dispensaires, 53 bureaux d'arrondissement, 49 blocs de boutique, 38 bâtiments administratifs dans les mairies, l'ouverture ou l'aménagement de 117 pistes et 20 ouvrages de franchissement ou caniveaux.

06 secteurs prioritaires pèsent pour 89% dans le montant total engagé en 2017



11.04.2019

19

19

Secteur de concentration des réalisations

- 12 réalisations sont déclarées inéligibles en 2017 pour un montant de 88 Millions, soit 0,35% du montant total engagé sur FADeC (dans les Communes de Glazoué, Aguégués, Houéyogbé et Péhunco). On note un recul par rapport aux années précédentes: 2,19% en 2016 et 5% en 2015;
- Dans 13 Communes (Abomey, Adjarra, Aguégués, Bonou, Dangbo, Djougou, Grand-Popo, Kalalé, **Kandi**, **Ségbana**, Tanguiéta, Toviklin et Zè), 23 infrastructures non fonctionnelles (après leur réception provisoire) ont été repérées ; Les raisons tiennent essentiellement au défaut d'équipement et de personnel, au non branchement des réseaux d'eau et d'électricité, parfois aux difficultés d'attribution de places etc.
- Des malfaçons de différentes sortes ont été constatées lors des visites des infrastructures ; le nombre des Communes où les auditeurs n'ont pas constaté de malfaçons est passé de 20 en 2016 à plus de 30 en 2017; (voir photos plus bas).

11.04.2019

20

20

Respect des procédures de passation des marchés

- Les seuils de passation des marchés et les seuils de compétence sont généralement respectés. Des cas de « saucissonnage » des marchés ont été décelés dans 05 Communes (Bassila, Dangbo, Kpomassè, Kalalé et Porto-Novo) ;
- Toutes les Communes ont élaboré leur PPMP et l'ont fait valider par leur CCMP, 92% l'ont publié sur le portail SIGMAP, Idem pour l'Avis Général de Passation des Marchés;
- Le taux de publication sur le SIGMAP des Avis d'appel d'offres a baissé, de 51% de Communes en 2016 à 39% en 2017 (Kérou, Péhunco, Kpomassè, Sô-Ava, N'dali, Parakou, Pèrèrè, Sinendé, Tchaourou, Ouessè, Savè, Bantè, Djakotomey, Dogbo, Klouékanmè, Toviklin, Bassila, Ouaké, Lokossa, Adjohoun, Aguégués, Akpro-Missérété, Avrankou, Dangbo, Ifangni, Zagnanado, Abomey et Bohicon). Les avis d'attribution sont publiés dans seulement 8% des Communes. (raisons évoquées: non accessibilité du site, problèmes techniques, accès difficile à internet haut débit etc.);
- L'information par écrit des soumissionnaires non retenus s'est encore plus généralisée (92% des communes, contre 87% en 2016);
- Les documents de passation (Avis d'appel d'offres, DAO, PVs...) sont conformes aux normes dans des proportions de 78 à 95%. Les avis de la CCMP sur les DAO, les rapports d'analyse et PVs d'attribution existent mais leur pertinence laisse souvent à désirer;
- La Tutelle contrôle pratiquement tous les marchés au-dessus du seuil de passation mais une douzaine de Communes des marchés ont été mis en exécution avant que d'obtenir cette approbation;

11.04.2019

21

21

Respect des procédures de passation des marchés

- Sept Préfectures (**Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Mono, Zou**) ont respecté le délai d'approbation de 15 jours, le délai moyen des 12 Préfectures (15,55 jours) est proche de la norme (15 jours) et bien inférieur à ceux des années précédentes (23 jours en 2016, 21 jours en 2015). **Effet de l'opérationnalisation des 12 préfecture ???**
- La durée moyenne de la procédure de PM a légèrement baissé : 103 jours en 2017 pour les marchés contrôlés, après 111 jours en 2016 et 107 jours en 2015 ; elle reste toujours supérieure à la norme de 90 jours; (Minimum 44 jours à Toucountouna et un maximum de 324 jours à Porto-Novo);
- Sur les 23 marchés de gré à gré passés en 2017, seulement 2 ont reçu l'autorisation de la DNCMP (**Banikoara** et Kalalé). Une commune (Dogbo) récidive en matière de gestion des commandes publiques en régie, pendant que ce mode n'est pas autorisé par le manuel de procédures FADeC.
- La généralisation de l'enregistrement des contrats et la régularité de la phase administrative sont notées dans 90 % des Communes. Les communes dans lesquelles des contrats non enregistrés sont constatés sont celles de : *Boukombé, Toucountouna, Kpomassè, Sô-Ava, Toffo, Bembéréké, Kalalé, Dassa, Toviklin, Copargo, Cotonou, Comè, Grand-Popo, Adjarra et Zogbodomey* ;
- Un quart des communes qui ont réalisé des ouvrages non standard (bâtiments administratifs, adductions d'eau potable, pistes, aménagements ...) n'ont pas recouru à une maîtrise d'œuvre externe, comme le recommande le Manuel de Procédures;

11.04.2019

22

22

Respect des procédures de passation des marchés

- Les travaux des ouvrages standards sont généralement contrôlés par le C/ST ou par un contrôleur indépendant ; pour 10% des chantiers échantillonnés, aucune preuve d'un contrôle quelconque n'a été trouvée;
- Le respect des délais contractuels ne s'est pas amélioré : 60% des marchés passés par appel d'offres (58% en 2016) affichent un dépassement du délai contractuel ; dans seulement 36% des Communes (32% en 2016), le Maire a pris des mesures pour régler la situation. L'application des pénalités de retard reste une exception;
- 24 communes ont conclu un avenant en 2017, seulement 50% d'entre eux ont recouru à l'autorisation de la DNCMP avant la signature. Ce qui présente pourtant une légère amélioration (31 % en 2016).

11.04.2019

23

23

PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET EXECUTION DES REALISATIONS FINANCEES SUR
RESSOURCES FADeC

PROBLEMES A RESOUDRE

- Publication sur le SIGMAP des PPMP, avis d'AO, avis d'attribution;
- Publication des PVs d'ouverture et de notification définitive
- Comment mettre fin au cas de saucissonnage des marchés;
- Consacrer moins de ressources aux bâtiments administratifs;
- Comment tenir dans les 90 jours pour toute la durée de la procédure de passation ? En 2015, 2016 et 2017, on est resté en moyenne à plus de 105 jours;
- Gestion des gré à gré et des avenants selon les règles éditées;
- Exécution de marchés/travaux sans aucun service de contrôle
(1501 contrats signés en 2017 dont seulement 184 « Etude/Contrôle/Suivi »)

24

FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION COMMUNALE

11.04.2019

25

25

Fonctionnement organisationnel et administratif communal

- Deux Conseils communaux n'ont pas pu tenir une session en 2017 (Ouidah, Coby);
- Dans une quinzaine de Communes, au moins une session tenue hors délai a été notée (Bonou, Tori, Zagnanado, Sèmè-Podji, Za-Kpota, Allada, Coby, Avrankou, Bembéréké, Covè, Djidja, Ifangni, Lalo, Ouinhi, Péhunco, Porto-Novo et Zagnanado);
- Sur 231 commissions permanentes obligatoires, 189 ont été fonctionnelles en 2017, contre 151 en 2016. Le nombre de rapports produits a évolué considérablement. Dans les communes de Abomey, Dogbo, Glazoué; Houéyogbé et Zagnanado, une seule commission a fonctionné sur les trois ;
- 65 Maires (contre 61 en 2016 et 21 en 2015) ont soumis un rapport écrit à chaque session ordinaire du Conseil Communal, un seul Maire (Kalalé) n'a soumis aucun rapport;
- Pour les Chefs des services clés, on note une assez bonne adéquation entre les profils des titulaires et les exigences du poste, sauf pour les Secrétaires Généraux dont 55% n'ont pas une formation relevant de l'administration ou de la décentralisation;
- Au niveau des RP, on observe également une bonne adéquation profil/poste (100 % catégories A ou B, 85% diplômés en finances, banques, comptabilité, Trésor ou autre domaine pertinent). Le gros problème reste la pénurie de collaborateurs qualifiés : 36% des RP (contre 42% en 2016) travaillent sans collaborateur qualifié;

11.04.2019

26

26

Fonctionnement organisationnel et administratif communal

- Dans 59% des Communes, le fonctionnement du Secrétariat de la PRMP est jugé bon ; les CCMP ne contrôlent pas les marchés passés par demande de cotations et leurs membres n'ont souvent pas le profil requis;
- Les Maires continuent d'éprouver de grands problèmes à trouver des juristes ou experts en passation des marchés parmi leurs staffs;
- La coordination des services communaux par le Secrétaire Général est jugée bonne dans 80% des Communes (75% en 2016 ; 48% en 2015). Les réunions des chefs de services se tiennent plus régulièrement que par le passé, mais ne sont pas encore une instance de suivi des activités planifiées pour l'atteinte des objectifs annuels. Seulement 61% des SG sont impliqués dans le contrôle des affaires financières et domaniales de leur Commune (ce qui est une avancée pourtant);
- L'absence d'un Manuel de Procédures reste l'une des principales lacunes dans la gestion des mairies. Seulement une minorité (45%) en disposent et parmi elles, seulement 24% le mettent en œuvre. De surcroît, là où ce Manuel existe, il est souvent incomplet et désuet;
- En 2017, 96% des Maires (contre 80% en 2016 et 46% en 2015), ont organisé au moins une séance de reddition de compte. La participation des acteurs de la société civile au choix des thèmes et à la préparation de ces séances est une réalité dans 71 % des Communes. Les Maires qui n'ont pas organisé ces séances de reddition de compte sont ceux de Aplahoué, Cotonou, Porto-Novo et Zagnanado.

11.04.2019

27

27

FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION COMMUNALE

PROBLEMES A RESOUDRE

- Présence de Juristes et Spécialistes en PM dans les organes,
- Mise en œuvre manuel de procédures de gestion administrative et financière;
- Adéquation Profil-Poste (ne plus remplacer des bons cadres par les moins bons ou moins diplômés)
- Les Secrétaires Généraux, dans 45% des cas, n'ont pas une formation relevant de l'administration ou de la décentralisation
- Tenue de la session budgétaire dans les délais (*12 communes ont ouvert ladite session hors délai en 2017*)

28

VISITE DE CHANTIERS

29

Principaux problèmes notés lors des visites

- Qualité parfois douteuse des accessoires de finition (serrures, peinture, robinets et autres matériels de plomberie...);
- Murs fissurés, sol ciment décapé, des gros soucis d'étanchéité;
- Qualité très impraticable des routes réalisées à grands frais;
- De gros soucis d'entretien et de maintenance des ouvrages et biens acquis;
- Faible usage de certains points d'eau et hangars qui deviennent des abris pour les animaux;
- Défaut de mise en service voire abandon dans la brousse de bâtiments divers

30

POINT DES RECOMMANDATIONS

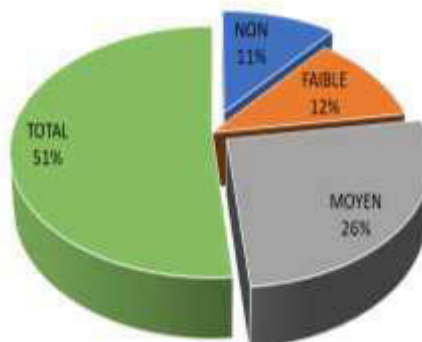
11.04.2019

31

31

Degré de mise en œuvre des recommandations 2016

- En 2017, des efforts de partage des résultats de l'audit et de mise en œuvre les recommandations à eux adressées sont notés dans 85% des communes;
- 91% des communes disposent d'une feuille de route de mise en œuvre des recommandations;
- Les auditeurs ont noté que les Communes ont totalement ou moyennement mis en œuvre 77% des recommandations de l'audit précédent ; en 2016, ce taux se situait à 72%;
- Les recommandations pas du tout mises concernent
 - ✓ (i) les recrutements, notamment de spécialistes en passation des marchés et/ou de juristes, de comptables matière ;
 - ✓ (ii) les recommandations nécessitant des investissements;
 - ✓ (iii) la transmission à la CONAFIL, des informations sur l'exécution du budget et des transferts;
 - ✓ (iv) la tenue à jour du registre ou inventaire du patrimoine immobilier;
- Les recommandations adressées aux niveaux central et déconcentré ont été mises en œuvre à 55% (taux pondéré).



32

32

Recommandations 2017 (A l'endroit du Maire)

- A l'issu de l'audit gestion 2017, une moyenne de 38 recommandations ont été formulées par commune avec un minimum de 16 et un maximum de 89. *Cf. Rapport d'audit de chaque Commune.*
- Une quinzaine de missions de contrôles approfondies ont été recommandées par les auditeurs pour élucider certains cas de soupçons, malversations etc.

11.04.2019

33

33

Recommandations 2017 (A l'endroit du RP)

- Tenir à jour le registre auxiliaire FADeC en y retraçant les informations sur les transferts (dates, montants et références des BTR) ainsi que les soldes par type de FADeC en fin de période et les reports en début de période;
- Vérifier dans les liasses de justification des mandats de paiement des perdiems aux membres des commissions permanentes, la présence des rapports des commissions concernées;
- Garder copies des documents envoyés à la DGTCP afin de pouvoir les mettre à la disposition de tout organe d'inspection, de contrôle ou d'audit;
- En tant que membre de la commission de réception, veiller à l'exécution effective des ouvrages/réalisations avant de procéder aux paiements;
- Procéder à un contrôle approfondi des liasses de justification et rejeter par écrit les mandats dont les pièces sont incomplètes ou irrégulières;
- Mentionner sur les bordereaux de transmission des mandats la date de leur réception.

11.04.2019

34

34

Recommandations 2017 (A l'endroit de la Tutelle)

- Aider à mettre fin au financement sur FADeC des réalisations inéligibles ; Ne plus approuver un dossier de marché inéligible sur financement FADeC ; Quid des marchés passés par demande de cotation et dont les dossiers ne sont pas soumis à l'approbation de la tutelle !
- Œuvrer pour une meilleure célérité dans l'approbation des actes liées à la gestion/utilisation des ressources FADeC ;
- Veiller à faire respecter les profils requis lors des nominations des Chefs de Services clés des Mairies; les CSAF doivent avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, notamment la manipulation de logiciels comptables ;
- Veiller au respect strict de la note de cadrage budgétaire avant toute approbation du budget.

11.04.2019

35

35

MERCI DE VOTRE ATTENTION

11.04.2019

36

36



La CONAFIL est un organe paritaire Etat – Communes.

Elle a un mandat général d'orientation de la politique et de la stratégie du Gouvernement en matière de finances locales et un mandat plus spécifique, qui en découle, de pilotage et d'administration du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC).

01BP 2021 - Tél. (+229) 21303061/67 - Email: sp@conafil.org, info@conafil.org

CONAFIL, plus qu'un partenaire des Communes, Nous accompagnons le développement local